

**MaxGrip Veneer Mortar**

Version 1.1      Date de révision: 01/21/2022      Numéro de la FDS: 000000911922      Date de dernière parution: 07/30/2020  
Date de la première version publiée: 07/30/2020

---

**SECTION 1. IDENTIFICATION**

Nom du produit : MaxGrip Veneer Mortar  
Code du produit : 000000000050643218 000000000050643218  
Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

**Détails concernant le fabricant ou le fournisseur**

Nom du fournisseur : MBSCS Canada, Inc.  
Adresse : 7111 Syntex Drive, 3rd Floor  
Mississauga ON L5N 8C3  
Numéro d'appel d'urgence : ChemTel: +1-813-248-0585;  
Numéro National d'Appel en cas d'Urgence : USA: +1-800-255-3924 ChemTel contract no. MIS9240420

**Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation**

Utilisation recommandée : Produit chimique pour la construction  
Restrictions d'utilisation : Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

---

**SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS****Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux**

Irritation cutanée : Catégorie 2  
Lésions oculaires graves : Catégorie 1  
Cancérogénicité (Inhalation) : Catégorie 1A  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Catégorie 3 (Système respiratoire)  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (Inhalation) : Catégorie 1 (Poumons)  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (Inhalation) : Catégorie 2 (Reins, Système immunitaire)

**Éléments d'étiquetage SGH**

## MaxGrip Veneer Mortar

Version 1.1      Date de révision: 01/21/2022      Numéro de la FDS: 000000911922      Date de dernière parution: 07/30/2020  
Date de la première version publiée: 07/30/2020

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H350 Peut provoquer le cancer par inhalation.  
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes (Poumons) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Reins, Système immunitaire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.

Conseils de prudence :

**Prévention:**

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.  
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
P260 Ne pas respirer les poussières.  
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.  
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

**Intervention:**

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.  
P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.  
P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.  
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.  
P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.  
P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**Stockage:**

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P405 Garder sous clef.

## MaxGrip Veneer Mortar

Version 1.1      Date de révision: 01/21/2022      Numéro de la FDS: 000000911922      Date de dernière parution: 07/30/2020  
 Date de la première version publiée: 07/30/2020

**Elimination:**

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

**Autres dangers**

En combinaison avec l'eau, une exposition dermale répétée ou prolongée peut entraîner des brûlures alcalines modérées à sévères.

**SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

Substance/mélange : Mélange

Nature chimique : mortier de ciment modifié

**Composants**

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No.-CAS	Concentration (% w/w)
ciment Portland, produits chimiques	Ciment Portland, produits chimiques	65997-15-1	>= 25 - < 50
quartz	Quartz (SiO <sub>2</sub> )	14808-60-7	>= 25 - < 50
calcaire	Carbonate de calcium	1317-65-3	>= 5 - < 10
Kaolin	Kaolin	1332-58-7	>= 1 - < 3
oxyde de fer(III)	Oxyde ferrique	1309-37-1	>= 0 - <= 7
Gypsum (Ca(SO <sub>4</sub> ).2H <sub>2</sub> O)	Gypse [Ca(SO <sub>4</sub> ).2H <sub>2</sub> O]	13397-24-5	>= 0 - < 5
sulfate de calcium	Sulfate de calcium	7778-18-9	>= 0 - <= 5
oxyde de magnésium	Oxyde de magnésium	1309-48-4	>= 0 - < 3
oxyde de calcium	Oxyde de calcium	1305-78-8	>= 0 - < 3

**SECTION 4. PREMIERS SECOURS**

Conseils généraux : Les secouristes doivent veiller à leur propre protection. Retirer les vêtements souillés.

En cas d'inhalation : Après inhalation des poussières:  
Repos, air frais.  
En cas de malaises :  
Secours médical.

En cas de contact avec la peau : Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.  
En aucun cas n'utiliser de solvant.  
En cas d'irritation, consulter un médecin.

## MaxGrip Veneer Mortar

Version 1.1      Date de révision: 01/21/2022      Numéro de la FDS: 000000911922      Date de dernière parution: 07/30/2020  
Date de la première version publiée: 07/30/2020

---

- En cas de contact avec les yeux : Tenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Retirer les verres de contact, s'il y a lieu, après les 5 premières minutes, puis continuer à rincer.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, secours médical.  
Ne provoquer les vomissements que si cette recommandation provient d'un centre anti-poison ou d'un médecin.
- Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Provoque de graves lésions des yeux.  
Provoque une irritation cutanée.  
Peut irriter les voies respiratoires.  
Peut provoquer le cancer par inhalation.  
Risqué avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.  
L'inhalation prolongée ou répétée de la silice cristalline (quartz) respirable peut provoquer une silicose.
- Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.
- 

**SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

- Moyens d'extinction appropriés : Mousse  
Eau pulvérisée  
Poudre sèche  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Produit en lui-même non combustible. Seul l'emballage peut s'enflammer. Les moyens d'extinction généralement utilisés sont considérés comme suffisants.
- Moyens d'extinction inappropriés : jet d'eau
- Produits de combustion dangereux : vapeurs nocives  
composés de carbone
- Information supplémentaire : Le produit lui-même n'est pas combustible; définir les moyens d'extinction en fonction d'un incendie à proximité.  
Le danger dépend des produits et des conditions de combustion.  
Éliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.
- Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.
- 

**SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

## MaxGrip Veneer Mortar

Version 1.1      Date de révision: 01/21/2022      Numéro de la FDS: 000000911922      Date de dernière parution: 07/30/2020  
Date de la première version publiée: 07/30/2020

---

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Ne pas inhaler de poussières.  
Porter une protection respiratoire appropriée.  
Porter un appareil de protection des yeux/du visage.  
Utiliser un vêtement de protection individuelle.  
Assurer une ventilation adéquate.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.
- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour l'élimination.  
Éviter la formation de poussière.  
Rincer abondamment à l'eau.  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
- 

**SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Pas de mesures particulières nécessaires.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation de poussière.  
Ne PAS respirer la poussière car elle comporte un danger pour le système respiratoire.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Le ciment contenu dans ce produit réagit de manière alcaline au contact de l'eau ou de l'humidité. Cela peut entraîner une importante irritation de la peau ou des membranes muqueuses. L'humidité de la peau ou des muqueuses est suffisante pour déclencher cette réaction. Il faut donc éviter tout contact direct prolongé avec le produit sec.  
Lorsque l'on transvide les sacs dans l'équipement, il faut le faire dans la direction du vent et éviter les pertes autant que possible.  
Porter une protection respiratoire adéquate.
- Conditions de stockage sûres : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.  
Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.  
Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
- Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit sec.
- Matières à éviter : Conserver à l'abri de l'eau.  
Séparer des métaux.  
Séparer des acides et des bases.  
Séparer des agents oxydants.  
Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux.

## MaxGrip Veneer Mortar

Version 1.1 Date de révision: 01/21/2022 Numéro de la FDS: 000000911922 Date de dernière parution: 07/30/2020  
Date de la première version publiée: 07/30/2020

## SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

## Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
ciment Portland, produits chimiques	65997-15-1	TWA	10 mg/m3	CA AB OEL
		TWA (Respirable)	1 mg/m3	CA BC OEL
		VEMP (poussière respirable)	5 mg/m3	CA QC OEL
		VEMP (poussière totale)	10 mg/m3	CA QC OEL
		TWA (Fraction respirable)	1 mg/m3	ACGIH
quartz	14808-60-7	TWA (Matières particulaires respirables)	0.025 mg/m3	CA AB OEL
		LMPT (Fraction respirable)	0.1 mg/m3	CA ON OEL
		VEMP (poussière respirable)	0.1 mg/m3	CA QC OEL
		TWA (Respirable)	0.025 mg/m3 (Silice)	CA BC OEL
		TWA (Fraction respirable)	0.025 mg/m3 (Silice)	ACGIH
oxyde de calcium	1305-78-8	TWA	2 mg/m3	CA AB OEL
		TWA	2 mg/m3	CA BC OEL
		VEMP	2 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	2 mg/m3	ACGIH
oxyde de fer(III)	1309-37-1	TWA (Respirable)	5 mg/m3	CA AB OEL
		TWA (Fumées)	5 mg/m3 (Fer)	CA BC OEL
		TWA (Poussière)	5 mg/m3 (Fer)	CA BC OEL
		STEL (Fumées)	10 mg/m3 (Fer)	CA BC OEL
		VEMP (fumées et poussières)	5 mg/m3 (Fer)	CA QC OEL
		TWA (Fraction respi-	5 mg/m3	ACGIH

## MaxGrip Veneer Mortar

Version 1.1      Date de révision: 01/21/2022      Numéro de la FDS: 000000911922      Date de dernière parution: 07/30/2020  
 Date de la première version publiée: 07/30/2020

		nable)		
calcaire	1317-65-3	TWA	10 mg/m3	CA AB OEL
		VEMP (poussière totale)	10 mg/m3	CA QC OEL
		TWA (Pous- sière totale)	10 mg/m3	CA BC OEL
		TWA (frac- tion de pous- sière respi- rable)	3 mg/m3	CA BC OEL
		STEL	20 mg/m3	CA BC OEL
Kaolin	1332-58-7	TWA (Respi- rable)	2 mg/m3	CA AB OEL
		TWA (Respi- rable)	2 mg/m3	CA BC OEL
		VEMP (poussière respirable)	2 mg/m3	CA QC OEL
		TWA (Frac- tion respi- rable)	2 mg/m3	ACGIH
sulfate de calcium	7778-18-9	TWA (Inha- lable)	10 mg/m3	CA BC OEL
		TWA	10 mg/m3 (Calcium)	CA AB OEL
		TWA (Frac- tion inhalable)	10 mg/m3 (Calcium)	ACGIH
Gypsum (Ca(SO4).2H2O)	13397-24-5	TWA	10 mg/m3	CA AB OEL
		TWA (Pous- sière totale)	10 mg/m3	CA BC OEL
		TWA (frac- tion de pous- sière respi- rable)	3 mg/m3	CA BC OEL
		STEL	20 mg/m3	CA BC OEL
		TWA (Frac- tion inhalable)	10 mg/m3 (Calcium)	ACGIH
oxyde de magnésium	1309-48-4	TWA (Fu- mées)	10 mg/m3	CA AB OEL
		TWA (Fumée inhalable)	10 mg/m3 (Magnésium)	CA BC OEL
		TWA (Pous- sières de fumées res- pirables)	3 mg/m3 (Magnésium)	CA BC OEL
		STEL (Pous- sières de fumées res- pirables)	10 mg/m3 (Magnésium)	CA BC OEL
		VEMP	10 mg/m3	CA QC OEL

## MaxGrip Veneer Mortar

Version 1.1      Date de révision: 01/21/2022      Numéro de la FDS: 000000911922      Date de dernière parution: 07/30/2020  
 Date de la première version publiée: 07/30/2020

		(poussière inhalable)		
		TWA (Fraction inhalable)	10 mg/m3	ACGIH

**Mesures d'ordre technique** : Créer une aspiration locale pour maintenir la limite d'exposition admissible recommandée.

**Équipement de protection individuelle**

Protection respiratoire : Porter un appareil respiratoire certifié approprié si les limites d'exposition peuvent être dépassées.  
 Porter un appareil respiratoire à filtre de particules certifié NIOSH (ou équivalent).

Protection des mains

Remarques : Gants de protection résistant aux produits chimiques.  
 Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de protection totale)

Protection de la peau et du corps : Choisir la protection corporelle en fonction du niveau d'activité et d'exposition.

Mesures de protection : Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.  
 Éviter l'inspiration de poussière.  
 Afin d'éviter une contamination lors de la manipulation, une combinaison de travail fermée et des gants devraient être portés.  
 Appliquer les mesures habituelles de précaution aux produits chimiques pour la construction

Mesures d'hygiène : Lors de l'utilisation, ne pas manger, ni boire, ni fumer.  
 Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.  
 Après le travail, veiller à la propreté et au soin de la peau.  
 Les gants doivent être contrôlés régulièrement et avant chaque usage. Remplacer si nécessaire (en cas de petites fuites p.ex.).  
 Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les nettoyer avant de les réutiliser ou de les jeter au besoin.

**SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

Aspect : poudre

Couleur : gris



## MaxGrip Veneer Mortar

Version 1.1      Date de révision: 01/21/2022      Numéro de la FDS: 000000911922      Date de dernière parution: 07/30/2020  
Date de la première version publiée: 07/30/2020

---

Odeur	:	terreux(se)
Seuil olfactif	:	Non déterminé en raison du danger potentiel pour la santé par inhalation.
pH	:	13.0
Point de fusion	:	Donnée non disponible
Point de congélation	:	Non applicable
Point d'ébullition	:	Non applicable
Point d'éclair	:	> 94 °C
Taux d'évaporation	:	Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Sur la base de la structure ou de la composition il n'y a aucune indication d'inflammabilité
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Densité relative	:	Donnée non disponible
Masse volumique apparente	:	12.0 kg/m <sup>3</sup>
Solubilité(s) Hydrosolubilité	:	Donnée non disponible
Solubilité dans d'autres solvants	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Non applicable aux mélanges.
Température d'auto-inflammabilité	:	Donnée non disponible
Température de décomposition	:	Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

## MaxGrip Veneer Mortar

Version 1.1      Date de révision: 01/21/2022      Numéro de la FDS: 000000911922      Date de dernière parution: 07/30/2020  
Date de la première version publiée: 07/30/2020

---

Viscosité  
Viscosité, dynamique : Non applicable  
Viscosité, cinématique : Non applicable  
Propriétés explosives : Non explosif  
Propriétés comburantes : N'est pas un oxydant.  
Point de sublimation : Donnée non disponible  
Poids moléculaire : Non applicable

---

**SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Réactivité : Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.  
Stabilité chimique : Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.  
Possibilité de réactions dangereuses : Formation de bases fortes par addition d'eau. Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.  
Conditions à éviter : Éviter la formation de poussière. Éviter l'humidité.  
Matières incompatibles : Des bases fortes  
Acides forts  
Produits de décomposition dangereux : Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

---

**SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****Toxicité aiguë**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque une irritation cutanée.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque de graves lésions des yeux.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée****Sensibilisation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**MaxGrip Veneer Mortar**

Version 1.1      Date de révision: 01/21/2022      Numéro de la FDS: 000000911922      Date de dernière parution: 07/30/2020  
Date de la première version publiée: 07/30/2020

---

**Sensibilisation respiratoire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Produit:**

Remarques : La teneur en chromate dans ce produit a été réduite. Un effet sensibilisant dû au chromate est peut probable si la durée de vie est respectée.

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Cancérogénicité**

Peut provoquer le cancer par inhalation.

**IARC**      Group 1: Cancérogène pour l'Homme  
quartz      14808-60-7  
(Silica dust, crystalline)

**Toxicité pour la reproduction**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut irriter les voies respiratoires.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Risque avéré d'effets graves pour les organes (Poumons) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.

Risque présumé d'effets graves pour les organes (Reins, Système immunitaire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.

**Toxicité par aspiration**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Expérience de l'exposition humaine****Produit:**

Contact avec la peau : Remarques: En combinaison avec l'eau, une exposition dermale répétée ou prolongée peut entraîner des brûlures alcalines modérées à sévères.

**Information supplémentaire****Produit:**

Remarques : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.  
Le produit n'a pas été testé. Les données toxicologiques sont déduites des propriétés des différents constituants.

## MaxGrip Veneer Mortar

Version 1.1      Date de révision: 01/21/2022      Numéro de la FDS: 000000911922      Date de dernière parution: 07/30/2020  
Date de la première version publiée: 07/30/2020

---

**SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****Écotoxicité****Produit:****Évaluation Ecotoxicologique**

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

**Persistance et dégradabilité****Produit:**

Biodégradabilité : Remarques: Non applicable aux substances inorganiques

**Potentiel de bioaccumulation****Produit:**

Bioaccumulation : Remarques: Compte tenu de la consistance et de l'insolubilité dans l'eau, une biodisponibilité est peu probable.

**Mobilité dans le sol****Produit:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Après pénétration dans le sol, il faut s'attendre à une adsorption sur les particules de terre solides. La pénétration dans les eaux superficielles n'est pas attendue. La substance ne s'évapore pas de la surface de l'eau vers l'atmosphère.

**Autres effets néfastes****Produit:**

Information écologique supplémentaire : Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle. Le produit n'a pas été testé. Les données concernant l'écotoxicologie sont déduites des propriétés des différents constituants.

**SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****Méthodes d'élimination**

Déchets de résidus : Eliminer conformément aux prescriptions des autorités locales. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

**MaxGrip Veneer Mortar**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 07/30/2020
1.1	01/21/2022	000000911922	Date de la première version publiée: 07/30/2020

Emballages contaminés : Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés. Les emballages qui ne peuvent être nettoyés sont à éliminer comme le produit qu'ils ont contenu.

**SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****Réglementations internationales****UNRTDG**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**IATA-DGR**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**Code IMDG**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

**Réglementation nationale****TDG**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non applicable

**SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION****Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

TSCA : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

**SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS****Texte complet pour autres abréviations**

ACGIH	:	USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
CA AB OEL	:	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
CA BC OEL	:	Canada. LEP Colombie Britannique
CA ON OEL	:	Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.
CA QC OEL	:	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
ACGIH / TWA	:	8 heures, moyenne pondérée dans le temps

## MaxGrip Veneer Mortar

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 07/30/2020
1.1	01/21/2022	000000911922	Date de la première version publiée: 07/30/2020

CA AB OEL / TWA	:	Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA BC OEL / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA BC OEL / STEL	:	limite d'exposition à court terme
CA ON OEL / LMPT	:	Limite moyenne pondérée dans le temps (LMPT)
CA QC OEL / VEMP	:	Valeur d'exposition moyenne pondérée

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale pour le transport par terre du Brésil; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NOM - Norme Officielle mexicaine; NTP - Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TECL - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision	:	01/21/2022
Format de la date	:	mm/jj/aaaa

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

**MaxGrip Veneer Mortar**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 07/30/2020
1.1	01/21/2022	000000911922	Date de la première version publiée: 07/30/2020

---

CA / FR